

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

28 juin 2016

Date d'affichage :

11 juillet 2016

L'AN deux mille seize, le **4 juillet 2016** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 28 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET (jusqu'à la question n° 18), BOUCHET, CERLES, Mmes CHANIER, CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. FRIAUD (à partir de la question n° 4), Mmes GRENET, LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PAULET, PERGET, Mmes PICHARD, RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
absent à partir de la question n° 19

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
absent jusqu'à la question n° 3

M. Daniel GRENET, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Emilie LARRIEU

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre CERLES

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Boris BOUCHET

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20160704-DELIB160723-DE
Date de télétransmission : 05/07/2016
Date de réception préfecture : 05/07/2016

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUILLET 2016**

QUESTION N° 23

OBJET : Rue de la Marthurette : cession d'un délaissé après constatation de son classement au domaine privé de la commune

RAPPORTEUR : Pierre CERLES

Question étudiée par la commission n° 2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 21 juin 2016

La ville détient une parcelle de terrain acquise par voie d'échange en 1990 dans le cadre de l'aménagement du carrefour route d'Ennezat/rue du Moulin d'Eau/rue de la Marthurette.

Elle sert actuellement de boulodrome et parking sur sa partie Nord, et est engazonnée dans sa partie Sud, sans usage spécifique.

Cette parcelle AW n° 328 de 880 m² est contigüe au 2 rue de la Marthurette, et intéresse en partie le propriétaire voisin Mr Guillaume BELIEN, qui souhaiterait en acquérir 300 m² (document d'arpentage réalisé le 30 juin 2016) afin d'agrandir son terrain.

La Ville propose une vente à 100 € par m², soit au total environ 30 000 €. Ce prix a été confirmé par l'estimation des services fiscaux en date du 1^{er} juillet 2016. Les frais relatifs à cette vente sont à la charge de l'acquéreur (réalisation du document d'arpentage et frais notariés).

Afin de pouvoir vendre cette parcelle, il est nécessaire de constater son déclassement de fait du domaine public, dans la mesure où l'installation d'une clôture le 11 mars 2016 n'a donné lieu à aucune réclamation de tiers et riverains durant le délai de 3 mois. Le terrain, constaté comme désaffecté du domaine public et intégré au domaine privé de la commune, peut ainsi être cédé.

Vu l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Le Conseil Municipal est invité à :

- **constater la désaffectation de la partie clôturée de la parcelle AW 328 et procéder à son déclassement,**
- **vendre la partie clôturée de la parcelle AW 328 (environ 300 m²) à Monsieur BELIEN Guillaume au prix de 100 € le m²,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes nécessaires.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 4 juillet 2016

Le Maire,

Président de Riom Communauté,

signé

Pierre PECOUL